

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION – DÉLAI : 1^{ER} JUILLET****Coordonnées personnelles du participant**

Genre : Féminin Masculin
Nom : Prénom :
Date de naissance: Rue et n° :
NPA : Localité :
Téléphone privé : Téléphone mobile :
Courriel :

Coordonnées du destinataire de la facture – uniquement si elles sont différentes de celles du participant (ci-dessus)

Genre : Féminin Masculin
Nom : Prénom :
Date de naissance: Rue et n° :
NPA : Localité :
Téléphone privé : Téléphone mobile :
Courriel :

Réinscription (pas de changement de coordonnées)

Nom : Prénom :
Remarque :

LA RYTHMIQUE AU SERVICE DES SENIORS

Cours collectif: 50 minutes / hebdomadaire, ouvert à tous dès 60 ans

Ecolage annuel : CHF 500.-

Pas de réduction AVS, pas de cours durant les vacances scolaires.

Lieu d'enseignement souhaité : La Chaux-de-Fonds Neuchâtel Le Locle

Horaire souhaité :

Le/la soussigné/e a pris connaissance du tarif de l'écolage et des conditions d'inscription (voir verso).

Lieu et date :

Signature du participant :

Signature du **payeur** (si différent) :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscriptions et démissions

Les inscriptions sont prises en considération jusqu'au **1^{er} juillet** par ordre chronologique d'arrivée, les réinscriptions étant toutefois prioritaires.

Les inscriptions ne se reportent pas d'office d'une année à l'autre. Les personnes qui souhaitent poursuivre le cours durant l'année scolaire suivante doivent se réinscrire **jusqu'au 1^{er} juillet**. Dans le cas contraire, la démission est enregistrée automatiquement.

Les cours débutent à la rentrée des lycées, soit une semaine après la rentrée scolaire. Ils se terminent à la fin de l'année scolaire (généralement début juillet).

Il est possible d'annuler sa demande d'inscription jusqu'au **30 juin dernier délai**. L'annulation doit être faite par courrier adressé au Conservatoire de musique – Espace de l'Europe 21 / 2000 Neuchâtel ou par courriel à conservatoire.ne@cmne.ch. La date de réception de votre courrier/courriel sera considérée comme date officielle d'annulation.

Après le 30 juin : aucune dispense de paiement, aucun remboursement.

Paiement des écolages

A l'issue de votre inscription au cours, vous recevrez la facture correspondant à l'écolage annuel. Le délai de paiement, fixé au 31 août, est impératif. Les factures sont éditées au 31 juillet. Le paiement de l'écolage annuel dans le délai requis a valeur de confirmation de l'inscription. En cas d'annulation du cours par le CMNE, les écolages sont remboursés au 31 octobre au plus tard.

Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, le Conservatoire de musique neuchâtelois se réserve le droit d'ajourner des cours, de regrouper des classes ou de déplacer le lieu du déroulement. En cas d'absence de l'enseignant attitré, la direction de l'école procédera à son remplacement.

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons un nombre minimal de 10 participants en moyenne. Les places sont attribuées sous réserve du paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti. Selon les effectifs, des inscriptions en cours d'année sont possibles, avec une adaptation de l'écolage.

Absences

Les absences ne peuvent pas être récupérées. Aucun remboursement de l'écolage en raison de séances manquées n'est possible. Les cas de force majeure demeurent réservés.

Assurance

Nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages, vol ou pertes que vous pourriez subir durant les cours. Il est dès lors vivement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile adéquate.

Modifications des programmes et des prix

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales, moyennant une information préalable.

For juridique

Le for juridique se situe à Neuchâtel, en Suisse.